

LA CONTRIBUTION POUR L'AIDE JURIDIQUE

Mise en place d'un droit de timbre de 50 € pour saisir la justice
civile et prud'homale - Entrée en vigueur : 1er mars 2026



Nouvelle Contribution Justice - Détails de la réforme budgétaire de 2026



Loi de finances 2026

L'article 128, adopté le 2 février 2026, instaure une nouvelle contribution obligatoire pour les procédures judiciaires en France.



Montant de la taxe

Une somme forfaitaire de 50 euros est désormais fixée pour chaque requête déposée ou assignation délivrée devant les juridictions.



Évolution doctrinale

Ce dispositif marque une rupture majeure avec le principe historique de gratuité totale d'accès au service public de la justice.



Calendrier d'application

La mesure entrera officiellement en vigueur le 1er mars 2026, s'appliquant à toutes les nouvelles saisines dès cette date précise.



Utilisation des fonds

Cette ressource vise exclusivement le financement de l'aide juridictionnelle ainsi que la couverture des frais de justice croissants.

Champ du Droit de Timbre - Structure et modalités d'application du droit de timbre

Tribunal Judiciaire

Le droit de timbre s'applique obligatoirement pour toute saisine devant le Tribunal judiciaire (ex: litige civil de droit commun).

Conseil de Prud'hommes

Cette taxe est due pour les appels formés contre les jugements rendus par le Conseil de prud'hommes (ex: litige de contrat de travail).

Qui paie et quand ?

La contribution de 50€ est à la charge de l'appelant. Elle est payée par timbre fiscal électronique lors de la saisine.

Demandes Reconventionnelles

Le droit est également dû par l'intimé si celui-ci formule des demandes reconventionnelles lors de sa défense officielle.

Conséquences du défaut

Le défaut de paiement entraîne l'irrecevabilité de l'appel ou des conclusions. Le timbre est requis pour la validité de la procédure.

Modalités de paiement - Guide complet du processus de paiement séquentiel

Achat en ligne

Effectuez votre achat directement sur la plateforme dédiée, marquant le point de départ de votre démarche administrative de paiement.

Paiement au greffe

Rendez-vous au guichet du greffe pour finaliser la transaction financière requise selon les procédures officielles en vigueur actuellement.

Justificatif

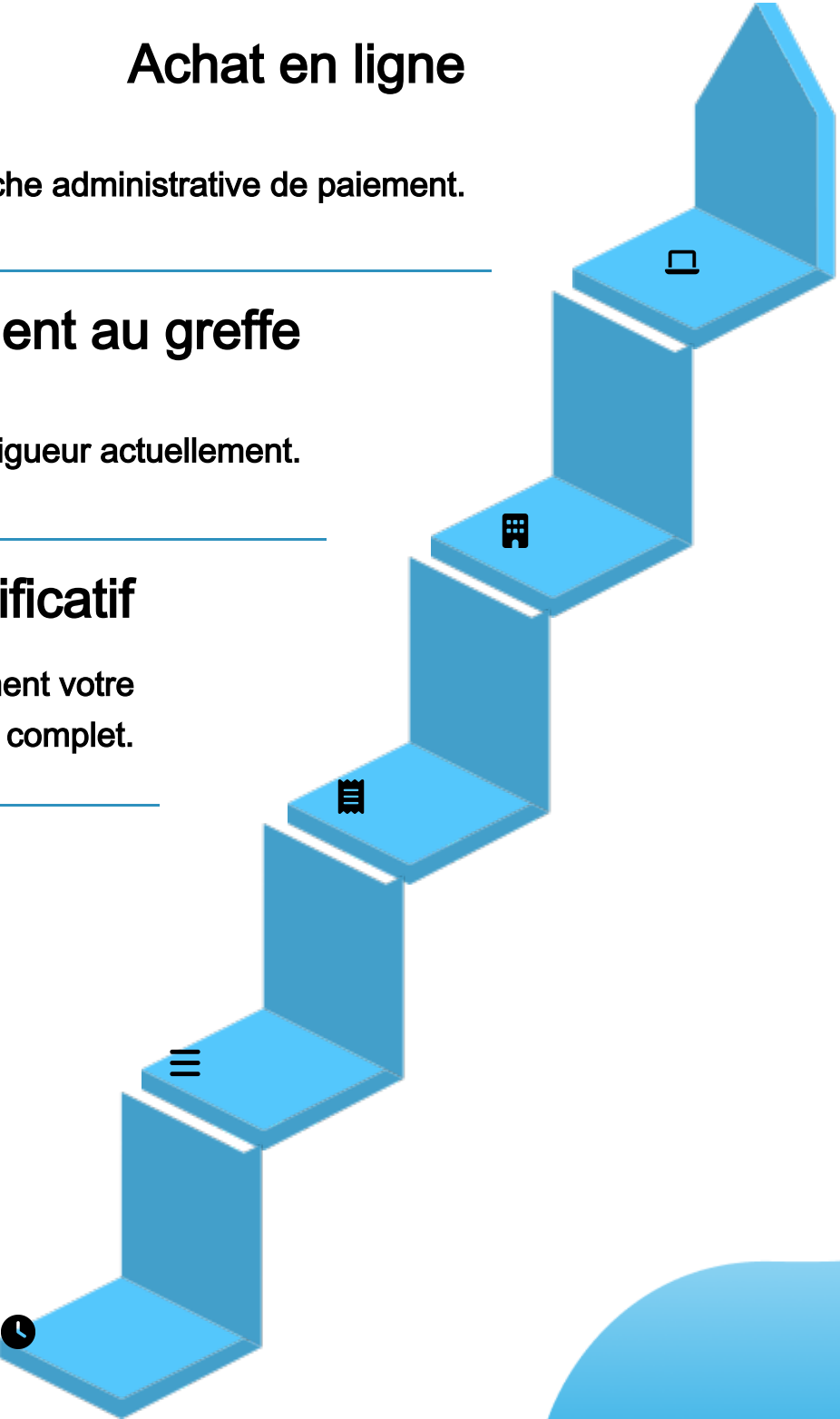
Conservez précieusement votre reçu ou preuve de paiement. Ce document est indispensable pour valider officiellement votre dossier complet.

Conséquences

Tout défaut de paiement entraîne des sanctions ou l'arrêt immédiat de la procédure, impactant directement la réussite de votre dossier.

Régularisation

Respectez impérativement le délai imparti pour corriger toute anomalie éventuelle avant la clôture définitive de votre demande en cours.



Cas d'exemption - Détails des critères et procédures d'éligibilité précis



Exemption automatique AJ

Les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle totale sont dispensés de plein droit de toute avance de frais de procédure.



Conditions d'éligibilité

Accès réservé aux foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 12 500 € annuels pour une personne seule.



Application en urgence

Dans les situations de péril imminent, une dispense provisoire est accordée avant l'examen détaillé des ressources financières.



Plafonds de patrimoine

L'exemption s'applique si le patrimoine mobilier est inférieur à 12 000 € et le patrimoine immobilier à 36 000 € hors résidence.



Procédures spécifiques

Certaines requêtes simplifiées devant le tribunal de proximité bénéficient d'une dispense systématique de droits de greffe.

Récupération contribution - Analyse de la procédure et des stratégies de récupération

1 01 · Inclusion dépens

Possibilité d'intégrer la contribution directement dans les dépens selon les règles de procédure civile en vigueur actuellement.

2 02 · Demande avocat

Nécessité absolue d'une demande explicite formulée par l'avocat pour valider la récupération des sommes engagées durant l'instance.

3 03 · Choix stratégique

Définition d'une stratégie procédurale adaptée pour optimiser les chances de succès lors de la phase de réclamation des frais.

4 04 · Non automatique

La récupération n'est jamais automatique et reste soumise à des limites strictes imposées par le cadre légal et le juge saisi.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour toute question, consultez un avocat ou visitez timbres.impots.gouv.fr

